

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<b>Conseillers en exercice</b>	43
Présents	31
Représentés	10
Absent	2

<b>Votes</b>	
Pour	41
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

**UNANIMITE**

**Conseil Municipal**  
**Séance du 25 juin 2025**

Le mercredi 25 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le mercredi 18 juin 2025, s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Tonino PANETTA, Maire.

**Étaient présents :**

M. Mmes. : Thierry BALIAS, Malika BENKAHLA, Mathilde BEZACE, Kristian BOLLE-DALLIAH, Julien BOURVEN, Yacin CHALBI, Laurent CHASSAY, El Arbi CHIRRANE, Vasco COELHO, Rachel COHEN, Catherine DESPRÈS, Damien DESROCHES, Frédéric DRUART, Sabrina FONTAINE, Amandine FRANCISOT, Karim GARROUT, Danièle GAULIER, Fabien GUILLAUD BATAILLE, Bénédicte HACHE, Sébastien HUTIN, Ali ID ELOUALI, Nathalie LEMOINE, Monique LORES, Henrique MARQUES, Alain OMRANE, Sushma OSTERMEYER, Tonino PANETTA, Franklin Lambert POU DY, Hacès SASU, Billy SOMSOUK, Moustapha THIAM,

**Étaient représenté.e.s :**

MME Béatrice ALIROL pouvoir à Billy SOMSOUK  
M. Hassan AOUMMIS pouvoir à Catherine DESPRÈS  
Mme Hamida BOUGUEROUA pouvoir à Bénédicte HACHE  
MME Jocelyne DIMNET pouvoir à Sushma OSTERMEYER  
M. Terence ESSONE MENGUE pouvoir à Fabien GUILLAUD BATAILLE  
MME Hafida FADLI pouvoir à Yacin CHALBI  
MME Martine FOURNIAUD pouvoir à Thierry BALIAS  
MME Laura FOURNIER pouvoir à Danièle GAULIER  
MME Lucie LANTERNIER pouvoir à Vasco COELHO  
M. Walid SAYADI pouvoir à Moustapha THIAM

**Étaient absent.e.s :**

Stéphane BANCE, Sabrina DOS REIS

**Secrétaire de séance :**

Damien DESROCHES

**OBJET**

**Financement des actions 2025 dans le cadre du Contrat de Ville "Engagements quartiers 2030"**

# Financement des actions 2025 dans le cadre du Contrat de Ville "Engagements quartiers 2030"

## LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Sabrina FONTAINE,

Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 fixant les périmètres de la géographie prioritaire pour la durée du contrat de ville « Engagements quartiers 2030 »,

Vu la délibération n°2014-06-24 094 du Conseil Communautaire relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de la politique de la ville,

Vu la délibération n°24.129 du Conseil Municipal en date du 6 novembre 2024 qui approuve le contrat de ville,

Vu le budget primitif de l'exercice 2025, voté le 02 avril 2025

Vu l'avis de la commission Culture-Événements-Vie associative-Citoyenneté - Politique de la ville du 11 juin 2025,

Considérant, les ambitions fixées par le Comité interministériel à la Ville pour ce contrat de ville, de transition écologique, de plein emploi, de meilleurs services publics et de mixité sociale ;

Considérant les orientations du contrat de ville impactant, au surplus des ambitions susmentionnées, l'habitat, les services de proximité et l'accès au droit ;

Considérant la volonté et l'intérêt de la commune de Choisy-le-Roi de soutenir et poursuivre les actions mises en place dans le cadre de la Politique de la Ville.

## **DELIBERE**

**ARTICLE 1** : Informe le Conseil Municipal des subventions accordées par l'Etat au titre de la Politique de la Ville, tant aux services municipaux qu'aux associations.

**ARTICLE 2** : Approuve la participation financière de la commune d'un montant de 17 000€ ayant pour objet le cofinancement de projets associatifs qui répondent aux enjeux du contrat de ville répartis comme suit :

Thème	Nom du porteur	Intitule de l'action	Subvention Ville proposée	Périmètre de l'action
Education	Union Solidaire de Jeunes de Toutes Origines	Education et Sport aux quartiers prioritaires sud et centre à Choisy-le-Roi	1 000 €	Quartier Sud + Quartier Centre
	Les Résidents des Hautes Bornes	Plus près des étoiles	1 000 €	Quartier Sud
	Naphte	Ateliers artistiques pour la Maison des Femmes de Choisy-le-Roi	200 €	Quartier Centre

Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20250701-251072-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2025  
Date de réception préfecture : 01/07/2025

<b>Culture et expression artistique</b>	Vibes Dance Corner	Cours de Zumba pour le Bien-être et la Cohésion des Femmes	1 000 €	Quartier Centre
	Compagnie Nommo	Atelier danse	700 €	Quartier Centre
	Compagnie Circo Criollo	94 – Choisy-le-Roi – La mini école de cirque écolo et nomade	1 000 €	Quartier Sud + Quartier Centre
<b>Citoyenneté</b>	Association les Fleurs des Navigateurs	Tu n'es pas seule	1 000 €	Quartier Sud
	Association Nouvelles Voies	94-2025-CV- Choisy-le-Roi - Accompagnement Administratif, Numérique et Juridique	2 500 €	Quartier Sud + Quartier Centre
	Ecritures	Ateliers socio linguistiques : l'autonomie grâce au français	600 €	Quartier Sud
	Lire pour Vivre	ASL, alphabétisation - Transmission des valeurs citoyennes et républicaine, laïcité, Préparation à l'emploi - Soutien à la parentalité	2 000 €	Quartier Sud + Quartier Centre
<b>Cadre de vie et transitions</b>	Habitants Emplois Proximité	Associer les habitants à la mise en valeur de leur cadre de vie et les sensibiliser aux enjeux de la transition écologique	1 200 €	Quartier Sud
	Atelier des Jolies Choses	Les Ateliers bricolage s'invitent à Choisy-le-Roi	1 000 €	Quartier Sud + Quartier Centre
<b>Médiation sociale</b>	Association les fleurs des navigateurs	Cultivons nos fleurs	1 000 €	Quartier Sud
<b>Transitions</b>	Solidarité alimentaire France	Mon panier primeur et solidaire ANDES à Choisy-le-Roi	1 500 €	Quartier Sud + Quartier Centre
<b>Emploi</b>	Créations Omnivores	94 – 2025 – Choisy-le-Roi ateliers expression de soi pour la Maison des Femmes	700 €	Quartier Centre
	Cultures du Cœur	Action classique – Escape Game sur les métiers du spectacle pour créer une synergie sur le territoire et orienter les habitants	600 €	Quartier Sud + Quartier Centre

Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20250701-25-072-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2025  
Date de réception préfecture : 01/07/2025

ARTICLE 3 : Dit que la dépense est prévue au budget de la commune.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune [www.choisyleroi.fr](http://www.choisyleroi.fr).

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance du 25 juin 2025

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA  
Maire

